

CHAPITRE V

LE MINISTRE D'ETAT
VICTOR THORN

1844-1930

SES DEBUTS

Né à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1844, il passa par l'Athénée de Luxembourg qu'il quitta en 1862, muni de son diplôme de « maturité ».

A l'Université de Gand, pendant l'année académique 1863-64, il suivit le cours de droit romain et d'institutes du professeur P. Namur.

L'année suivante, il se fit inscrire à l'Université de Heidelberg où il s'assit aux pieds de la chaire de H. M. Zoepfl (Staats-und Bundesrecht) qui, consulté en 1856 par le Gouvernement luxembourgeois, fournit le premier mémoire pour justifier l'attitude du Roi Grand-Duc et du ministre Simons (1).

Thorn passa l'année académique 1865-66 à Dijon d'où il rapporta les certificats d'avoir suivi entre autres les cours des professeurs Alex. Lastace et Nauville (code civil) ainsi que du professeur V. Lady (procédure civile et législation criminelle).

Dans sa jeunesse, Victor Thorn était un joyeux copain et portait le surnom de « Bourger ». Parmi ses amis, nous avons relevé dans sa correspondance les noms d'Ed. Velter (1845-1914), futur notaire à Wiltz et Remich ; Jean Franck (1843-1896), futur commissaire aux Chemins de fer et conseiller d'Etat ; Ad. Schmit, futur bâtonnier ; J.-P. Speyer (1845-1894), futur conseiller à la Cour supérieure de justice.